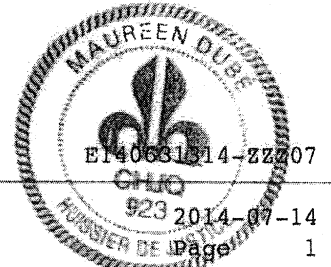


7.2.10



A signifier
Etude Paquette et Associés
Notier de Justice

DEMANDE DE SERVICE: 14-0631314

ÉTAT CERTIFIÉ DE L'INSCRIPTION NO 14-0631314-0001

DATE DE CERTIFICATION DU REGISTRE:

2014-07-11 10:29

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
14-0631314-0001	2014-07-11 10:01	2024-07-11

HYPOTHÈQUE LÉGALE DE L'ÉTAT OU D'UNE PERSONNE MORALE

PARTIES

Titulaire

AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC (MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC)
3800, rue de Marly, Secteur 5-2-8, Québec, (Québec)

GLX 4A5

Constituant

6926614 CANADA INC.
611, rue Saint-Georges, Saint-Michel-des-Saints, (Québec)

JOK 3B0

BIENS

Un droit de coupe (garantie d'approvisionnement) consenti en application de l'article 88 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier par La ministre des Ressources Naturelles en faveur de 6926614 Canada Inc. (client 142 1 009). Le document constatant cette garantie a été déposé au registre public du ministère des Ressources Naturelles le 30 mai 2013, sous le numéro 287 13 05 30 001.

MENTIONS

SOMME DE L'HYPOTHÈQUE
2 329 379,39\$

RÉFÉRENCE À LA LOI CRÉANT L'HYPOTHÈQUE: RLRQ Chap. I-3, T-0.1

CAUSE DE LA CRÉANCE: Impôt des sociétés, R.A.S., T.V.Q.

AUTRES MENTIONS:

Montants et périodes concernées:

Sociétés: 39 872,22\$ - 2009-03-29, 2010-03-29, 2012-03-31;
R.A.S.: 1 154 801,41\$ - 2011-00S, 2012-00S, 2012-03-31, 2012-04-30,
2012-09-30, 2012-12-31, 2012-11-30, 2012-12-31, 2013-00S, 2013-10F,
2014-02C, 2014-03A, 2014-03C, 2014-04A;
T.V.Q.: 1 134 705,76\$ - 2012-02-29, 2012-04-30, 2012-06-30,

1, rue Notre-Dame Est, bureau 7.07
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Montréal et les environs : (514) 864-4949
Québec et les environs : (418) 646-4949
Sans frais : 1 800 465-4949
Télécopieur : (514) 864-4867
services@rdprm.gouv.qc.ca
www.rdprm.gouv.qc.ca

PAR MESURE DE SÉCURITÉ, NE PAS ACCEPTER CE DOCUMENT SANS VÉRIFIER LE FILIGRANE
RDPRM À LA LUMIÈRE ET LA LIGNE MICROLASER. TOUTE ALTÉRATION DOIT ÊTRE VÉRIFIÉE.

G12864530

DEMANDE DE SERVICE: 14-0631314

2014-07-14
Page 2

SUITE DE L'INSCRIPTION 14-0631314-0001
MENTIONS (SUITE)

2012-07-31, 2012-08-31, 2012-09-30, 2012-12-31, 2013-01-31, 2013-04-30,
2013-05-31, 2013-07-31, 2013-08-31, 2013-10-31, 2013-11-30,
2013-12-31, 2041-01-31, 2014-02-28, 2014-03-31, 2014-04-30;

N/D: CQ-210817-14
a/s: Évelyne Langlois Labrecque (C65-6I)
Tél: 1-888-543-7539, poste 5770013
Réf: 10930479

AVIS D'ADRESSE

NO 029704

***** FIN DE L'ÉTAT CERTIFIÉ *****

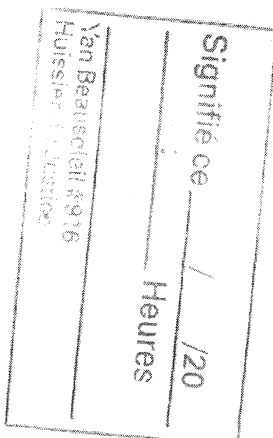
Suzanne Potvin-Plamondon

Certifié conforme
Suzanne Potvin-Plamondon
Officier de la publicité des droits
personnels et réels mobiliers

Cette inscription a été faite sous le(s) nom(s) :

6926614 CANADA INC.

JOK 3B0





Direction du contentieux

20044387568



6926614 CANADA INC.
611 RUE SAINT-GEORGES
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
J0K3B0

123456

A signifier
Etude Parquette et Associés
Huissier de Justice

A/S RAYMOND CHLABOT inc.
Le 18 juillet 2014
4805 BL. LAPINIERE
BROSSARD
(QC)

215180-003 - Laval
e.Nguyen - R. Baucharo



Numéro de dossier : 10930479

Numéro de dossier du contentieux : CQ-210817-14
23-07-2014 13:58 hrs

Objet : Inscription d'une hypothèque légale mobilière

Une hypothèque légale a dû être inscrite sur vos biens, afin de garantir le montant que vous devez à Revenu Québec. Vous trouverez ci-joint, les documents officiels relatifs à l'inscription de cette hypothèque légale. Cette hypothèque a été inscrite le 11 juillet 2014 au registre des droits personnels et réels mobiliers et porte le numéro suivant : 14-0631314-0001.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec **Évelyne Langlois Labrecque** de la Direction générale du recouvrement au **418 577-0013** ou, sans frais, au **1 888 543-7539**.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Monique Le Houillier

Signifié ce _____ / _____ /20

_____ Heures

Yan Beausoleil #916
Huissier de Justice

RECOMMANDÉ

Québec, le 10 novembre 2014

Monsieur Jean-François Champoux
Administrateur
9308-3517 Québec inc.
270, rue des Aulnaies
Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0

Monsieur,

Je donne suite à la lettre que vous m'avez adressée le 8 octobre 2014 concernant l'intention de la société 9308-3517 Québec inc. d'acquiescer les actifs de la société 6926614 Canada inc. (Le Groupe d'actifs) qui ont été mis en vente par le syndic Raymond Chabot inc. (SRCI).

Dans cette lettre, la société 9308-3517 Québec inc. me demande de lui octroyer le volume de sapin, d'épinettes, de pin gris et de mélèzes (SEPM) qui faisait l'objet d'une garantie d'approvisionnement (GA) en faveur du Groupe d'actifs afin de lui permettre d'assurer la reprise des activités de l'usine de sciage située à Saint-Michel-des-Saints.

Sur réception des documents légaux confirmant l'acquisition des actifs mentionnés précédemment, notamment l'usine de sciage, je serais disposé à octroyer à la société 9308-3517 Québec inc. une GA qui lui donnerait le droit d'acheter annuellement un volume total de 126 350 mètres cubes (m³) de SEPM en provenance des forêts du domaine de l'État, pour assurer le fonctionnement de ladite usine.

Le volume mentionné précédemment est constitué de 115 350 m³ provenant de la région d'application des GA de Lanaudière et de 11 000 m³ provenant de celle de la Mauricie. Ces volumes de SEPM seront révisés le 1^{er} avril 2015, conformément à l'article 106 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1).

... 2

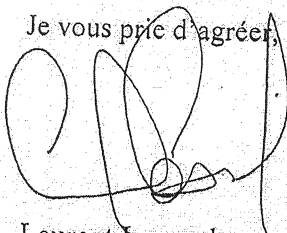
M. Jean-François Champoux

2

Je vous souligne toutefois que l'octroi d'une GA à la société 9308-3517 Québec inc. est conditionnel à l'obtention, dans un délai maximum de trois mois suivant la présente, du financement nécessaire à la réalisation du plan d'affaires que vous avez fait parvenir au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs le 10 octobre 2014.

Je demande également aux représentants de la société 9308-3517 Québec inc. de tenir informé régulièrement M. Alain Sénéchal, directeur général de l'attribution des bois et du développement industriel par intérim, de l'évolution du projet de redémarrage de l'usine de sciage située à Saint-Michel-des-Saints.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Laurent Lessard



Direction du contentieux fiscal et civil

Bordereau de télécopie

Date : 2 décembre 2014

Nombre de pages : 3

Destinataire

Nom : Monsieur Réjean Bouchard, CIRP

Organisme : RAYMOND CHABOT INC.

Adresse :

Téléphone : 450 682-1115

Télécopieur : 450 682-6663

Expéditeur

Nom : LARIVIÈRE MEUNIER
Me Christian Boutin

Unité administrative : Direction du contentieux

Téléphone : 418 652-6842

Télécopieur : 418 577-5327

Message :

6926614 Canada Inc. c. Raymond Chabot Inc. et L'Agence du revenu du Québec
705-11-009157-133 Notre dossier : CQ-194114-13

Voir lettre ci-joint.

*Me Sardin
le F.V.*

Avis relatif aux renseignements confidentiels

Les renseignements contenus dans ce document peuvent être confidentiels. Ils sont destinés à l'usage du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou une personne autorisée à lui remettre ce document, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser, de copier ou de distribuer ce document, d'en dévoiler la teneur ou de prendre quelque mesure fondée sur l'information qu'il contient. Vous êtes donc prié de détruire ce document et de communiquer immédiatement avec l'expéditeur pour l'aviser de cette erreur.

3800, rue de Marly, secteur 5.2.8
Québec (Québec) G1X 4A5
Téléphone : 418 652-6842, sans frais : 1 888 830-7747, poste 652-6842
www.revenuquebec.ca

**PAR TÉLÉCOPIEUR : (450) 682-6663
& PAR COURRIEL**

Québec, le 21 novembre 2014

M. Réjean Bouchard, CIRP
Syndic de faillite
Raymond Chabot inc.
Bureau 415 :
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Laval, (Québec)
H7T 2P6

OBJET : 6926614 Canada Inc. « Entreprises TAG », en faillite
N° de cause : 705-11-009136-137
V/D : 215180-003
N/D : CQ-194114-13

Monsieur le Syndic,

Nous avons été mandatés par notre cliente, l'Agence du revenu du Québec [ci-après « l'Agence »], afin de vous transmettre la présente en réponse à votre lettre du 9 septembre dernier relativement au dossier mentionné en rubrique.

L'Agence, qui détient au terme de la Loi une priorité sous la forme d'une charge flottante grevant l'ensemble des actifs de la débitrice, a produit une preuve de réclamation de biens au montant de 560 835,94 \$ au titre des retenues à la source.

Par ailleurs, il appert que l'Agence est également créancière hypothécaire de premier rang sur les immeubles de la débitrice.

Dans un premier temps, vos commentaires à l'effet que l'hypothèque du 8 mai 2013 consentie avant la faillite « *l'a été sans considération puisqu'elle ne garantissait pas des dettes de la débitrice, mais bien celles d'un tiers* », en l'occurrence 6929818 Canada inc, à savoir une société liée et au surplus actionnaire de la débitrice, nous apparaissent, avec égards, sans aucune pertinence.

En effet, il n'en demeure pas moins que des actifs de la débitrice ont alors été donnés en gage à un créancier de cette société liée, sous la forme d'une sûreté quelques six mois avant le dépôt d'une requête pour ordonnance de faillite ainsi que le dépôt d'une requête introductive en vertu de la LACC.

Par ailleurs et s'agissant de l'hypothèque du 30 octobre 2013, vous mentionnez que celle-ci, « *publiée après la date d'ouverture de la faillite, (...) est donc inopposable au syndic* ». Or, l'ordonnance de faillite, datée du 16 juillet 2014, est survenue après que des procédures entreprises en vertu de la LACC aient été terminées en date du 25 juin 2014.

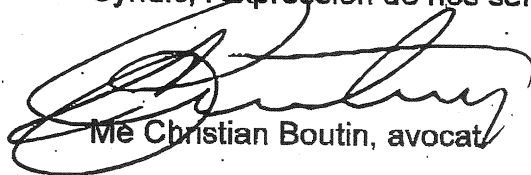
Devons-nous comprendre de vos propos que vous êtes d'avis que malgré l'ouverture puis la fermeture d'un dossier judiciaire de LACC entretemps, vous êtes d'avis que l'ordonnance de faillite rétroagit en date du 16 octobre 2013?

Quant à l'hypothèque du 11 juillet 2014 et à propos de laquelle vous mentionnez qu'elle « *a été enregistrée à une date à laquelle une ordonnance, rendue par l'Honorable juge Claude Auclair, interdisait toute publication ou charge* », il suffit de mentionner qu'il n'a pas été tenu compte de cette hypothèque dans la preuve de réclamation de l'Agence.

Dans un autre ordre d'idées, nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part des développements qui ont pu survenir au terme de votre appel d'offres pour les actifs de la débitrice, lequel prévoyait la date butoir du 26 septembre dernier.

Enfin, à combien s'élève la réalisation actuelle des actifs et quels sont vos prétentions et intentions relativement au paiement de la fiducie réputée de l'Agence?

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, monsieur le Syndic, l'expression de nos sentiments distingués.



Me Christian Boutin, avocat

LARIVIÈRE, MEUNIER, avocats
DIRECTION DU CONTENTIEUX FISCAL ET CIVIL
AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC
Me Christian Boutin, avocat

c.c. Mme. Evelyne Langlois Labrecque, Agence du revenu du Québec